

24/08/2018 | Communiqué de presse |

Chantier de l'aéroport de Nouméa-La Tontouta : un rapport attendu qui établit les responsabilités

Même si les jugements ne sont pas encore prononcés, dans ses conclusions exposées hier au Tribunal administratif, le rapporteur public a proposé au juge la condamnation de la CCI-NC en qualité de maître d'ouvrage, **mais avec un appel en garantie de la maîtrise d'œuvre à hauteur de 75 %** du montant des indemnités dues aux entreprises au titre des préjudices subis, **ce qui fait toute la différence.**

La notion « d'appel en garantie » est primordiale, car elle établit et répartit les responsabilités.

En effet, lorsque dans un jugement, la CCI-NC est « condamnée » mais avec un « appel en garantie de la maîtrise d'œuvre », cela signifie que ce n'est pas à la CCI-NC de payer les montants de l'appel en garantie, mais à la maîtrise d'œuvre, qui se substitue à la Chambre dans le paiement des condamnations.

Ainsi, demander que la maîtrise d'œuvre soit appelée en garantie à hauteur de 75 % des montants à payer aux entreprises, **démontre que la maîtrise d'œuvre est reconnue responsable de la grande majorité (75 %) des retards et des préjudices et qu'elle doit supporter la charge financière de cette responsabilité.**

Rétablir la vérité

Depuis les 1^{ers} incidents et retards rencontrés lors du chantier d'extension de l'aéroport, la CCI-NC n'a cessé d'être accablée et pointée comme unique responsable de la totalité des retards et dépassements budgétaires.

Le chantier était complexe, l'ensemble des acteurs concernés, les entreprises comme la CCI-NC, ont subi des préjudices.

Or, la CCI-NC a toujours souhaité que la lumière soit faite sur le partage des responsabilités, raison pour laquelle elle avait demandé qu'une expertise judiciaire soit menée, afin de **déterminer les responsabilités dans le retard du chantier.**

Rappel des responsabilités entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre :

- o Le maître d'ouvrage (CCI-NC) = définit le projet et le financer
- o La maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études) = conçoit le projet, le suit et gère les plannings.